

ARRÊTÉ

Le Président de l'Université de Strasbourg

Alain Beretz
Président

Affaire suivie par
Isabelle Kittel
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
isabelle.kittel@unistra.fr

Réf : AB/IK/N° 2016

VU le livre VII du code de l'éducation,

VU le décret n° 2008-787 du 18 août 2008 portant création de l'Université de Strasbourg,

VU les statuts de l'Université de Strasbourg.

Arrête

Article 1

La date des élections des représentants des étudiants au Conseil d'Administration, à la Commission Recherche et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Strasbourg est fixée au mardi 22 et mercredi 23 novembre 2016.

Article 2

Les étudiants sont appelés à pourvoir :

1. au Conseil d'Administration (CA) : 6 sièges en un collège unique.
Chaque liste doit assurer la représentation d'au moins trois des quatre secteurs de formation.
2. à la Commission Recherche (CR) : 4 sièges répartis en 4 collèges selon les secteurs de formation :
 - Droit, Economie, Gestion : 1 siège
 - Lettres, Sciences Humaines et Sociales : 1 siège
 - Sciences et Technologies : 1 siège
 - Santé : 1 siège
3. à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) : 16 sièges répartis en 4 collèges selon les secteurs de formation :
 - Droit, Economie, Gestion : 4 sièges
 - Lettres, Sciences Humaines et Sociales : 4 sièges
 - Sciences et Technologies : 4 sièges
 - Santé : 4 sièges

Article 3

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
02/11/2016	Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin)	
10/11/2016 avant midi	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi	Lettre recommandée avec AR ou déposée directement
15/11/2016	Affichage des candidatures	
17/11/2016	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des usagers dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	
22/11/2016 et 23/11/2016	DATES DU SCRUTIN	
23/11/2016 dans la soirée	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
25/11/2016	Proclamation et affichage des résultats	
30/11/2016	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

Monsieur le Président de l'Université de Strasbourg
Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Nouveau Patio
3^{ème} étage – Bureau 3-28
20A rue René Descartes – 67084 Strasbourg Cedex.

Article 3

Une notice explicative de cette élection est annexée au présent arrêté.

Article 4

Le Directeur Général des Services de l'Université de Strasbourg est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 12 septembre 2016

Le Président,


Alain Beretz